

COMPTE RENDU REUNION DU 10 MAI 2016

Présents : ROUX Michel, RULLIER Claude, COURAUD Annie, PICHON Sébastien, HARDY Françoise, GENEAU Virginie, ARNAUDET Stéphane, BOUVARD David, HORN Jean-Claude, DÉLIOT Magali formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : GERARD Corinne, DAGRÉOU Karl, BOLLÉE Marie-Magdeleine, GASSEN Isabelle

Absent : SICOT Guy-Marie

M. Jean-Claude HORN a été désigné comme secrétaire de séance.

Mme Corinne GERARD a donné pouvoir à Mme Françoise HARDY pour voter en son nom

M. Karl DAGREOU a donné pouvoir à M. Michel ROUX pour voter en son nom

Mme Marie-Magdeleine BOLLÉE a donné pouvoir à M. Claude RULLIER pour voter en son nom

Mme Isabelle GASSEN a donné pouvoir à Mme Annie COURAUD pour voter en son nom

Ouverture de la séance du Mardi 10 mai 2016 à 20H20.

1) Choix du bureau d'étude pour le PLU :

Six bureaux d'étude ont répondu à l'appel d'offre, 3 ont été retenus :

1- URAN HYMNS (17)

Prix 31860,00 € TTC

(Numérisation : 750 €/HT)

2- PARCOURS Melle (79)

Prix 36072,27 € TTC

(Numérisation : 1163,64 € HT)

3- EAU BORDEAUX (33)

Prix 39360,00 € TTC

(Numérisation : 1800,00 € HT).

Le projet URBAN HYMNS est adopté pour 14 voix.

2) Retrait de la délibération n° 2016-015 sur la fixation des indemnités de fonction sollicité par la préfecture :

Sur le retrait : 13 voix pour

1 voix contre

3) Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes conformément à l'article 3 de la loi BN° 2015-366 du 31/03/2015 :

Taux Maire 31 %

3 Adjointes 8,25 %

Population Totale 500 à 999

Vote : 13 pour

1 contre

4) Renouvellement convention COS pour une période de 5 ans :

Vote : 14 pour.

5) Modification du taux de la taxe foncière non bâti : le produit fiscal attendu et le produit fiscal correspondant :

Le produit fiscal attendu : 164461 €

coef de variation : 1,020159

Le taux TFNB : 57,18

Produit correspondant : 6061

Produit nécessaire à l'équilibre : 168669 €

Vote : 14 pour.

6) Statut de la CDA : adjonction de la compétence facultative (communications électroniques) dans le cadre du schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) :

Vote : 14 pour.

7) Extension de l'éclairage public (chemin des carrières) :

Cout total : 1509,60 €

à la charge du demandeur 50 % : 754,80 €

Vote : 14 pour.

Paiement immédiat.

Vote : 14 pour.

8) Schéma de cohérence territoriale du Pays de Saintonge Romane :

La proposition de délibération émise pour la CDA a été votée à l'unanimité.

Vote : 13 pour.

Abstention : 1.

Divers.

Fin de séance à 22H30.